



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
25.06.2009

Date de la convocation des conseillers :
25.06.2009

point de l'ordre du jour no:
10/02

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 3 juillet 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevin, Maroldt, Wohlfarth, conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Echange d'emprises entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société « Codur s.a. »

Vu l'acte administratif d'échange signé en date du 3 juillet 2009 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société « Codur s.a. » aux termes duquel:

- la Ville d'Esch cède à la société « Codur s.a. » les parcelles A 339/17916, d'une contenance de 0,03 are et A 339/17917 d'une contenance de 0,01 are, au lieu-dit « rue de l'Ecole »

- la société « Codur s.a. » en contrepartie cède à la Ville d'Esch-sur-Alzette la parcelle A 339/17915 d'une contenance de 0,01 are, au lieu-dit « rue de l'Ecole »

Considérant que les terrains échangés sont évalués à € 50,00 le ca ;

Considérant que l'échange a donc lieu moyennant une soulte de € 150,00 au profit de la Ville ;

Considérant que les terrains acquis sont à intégrer dans la voirie communale ;

Vu l'utilité publique de cet échange ;

Vu les plans de situation;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

a p p r o u v e à l'unanimité

l'acte d'échange précité.

En séance

Date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 06/07/2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,